

Un avocat très en affaires

Mischaël Modrikamen vient de remporter une victoire dans le dossier Cera au profit des coopérateurs. Mais il se défend d'être un "Don Quichotte". C'est le droit qu'il veut défendre avant tout

sage, il tire son chapeau à Jozef Lievens (du cabinet Loeff, Claeys, Verbeke) qui a réussi à rapprocher les différentes parties au terme de séances de négoci-

Mischaël Modrikamen a tout l'air d'avoir le triomphe modeste. Cet avocat bruxellois installé avec son associé et ses trois collaborateurs dans un appartement sans prétention près du square Montgomery a pourtant de quoi être fier. A 34 ans, il a réussi la gageure de faire trembler l'édifice KBC issu du regroupement entre la KB, la Cera, l'assureur ABB et le holding Almanij. Après deux ans de luttes serrées, beaucoup de nuits blanches et quelques déceptions tout de même, il a obtenu que les coopérateurs de la banque Cera bénéficient de meilleures conditions financières dans le cadre de la fusion qui avait donné naissance à la KBC. Mais Mischaël Modrikamen est sans aucun doute trop malin pour s'accaparer tous les lauriers. Au pas-

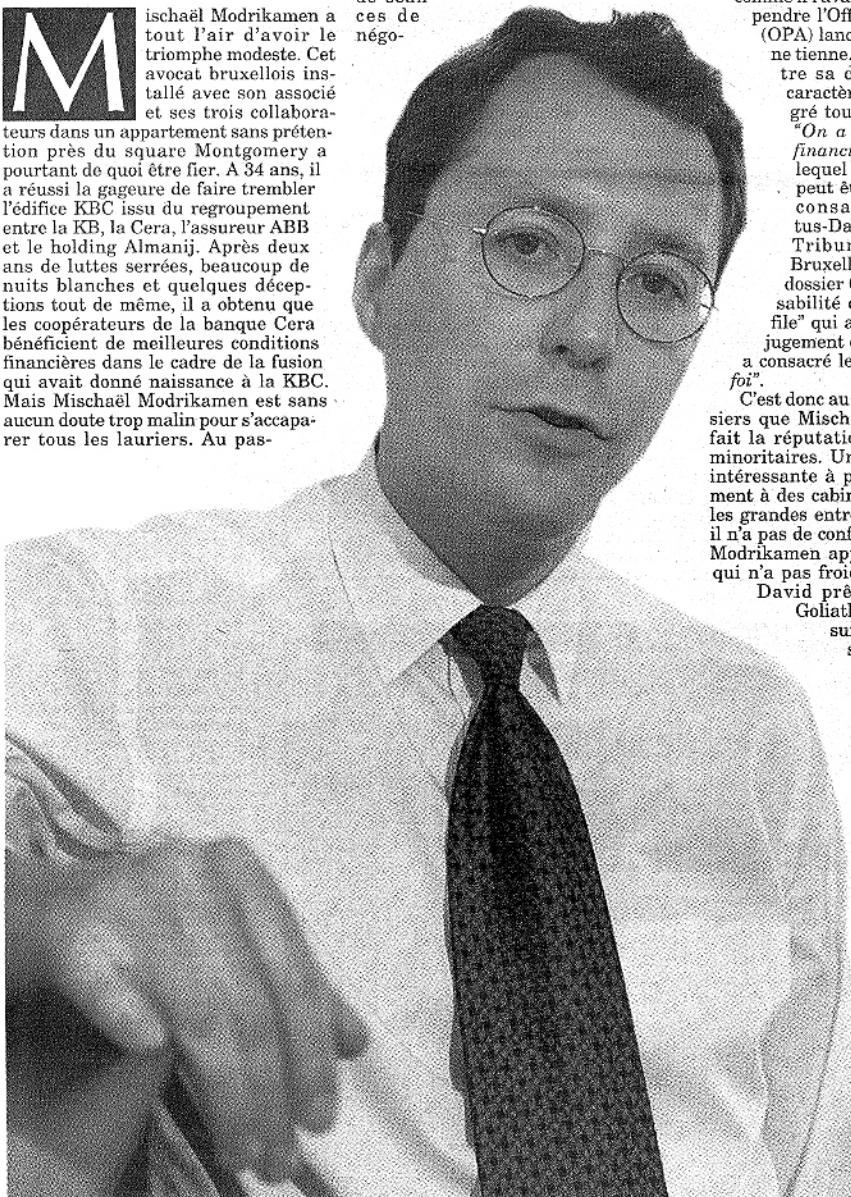


PHOTO JEAN-LUC FLEMAL

ciations mémorables.

Mischaël Modrikamen sort de l'anonymat en 1995 grâce à l'affaire dite "Confédération Life Insurance" du nom de la compagnie d'assurance canadienne tombée en faillite alors qu'elle avait émis des obligations souscrites par de nombreux épargnants belges. Contacté par l'un ou l'autre client, il obtient le remboursement par notamment la CGER (qui avait piloté le placement).

Dans le très médiatique dossier Tractebel, il joue aussi les trouble-fêtes. Sollicité par quelques syndicalistes de l'entreprise, il se bat contre une procédure de décision au sein du conseil d'administration qu'il juge irrégulière. Mais, il marque moins de points. Il n'arrive pas, comme il l'avait demandé, à faire sus-

pendre l'Offre publique d'échange (OPA) lancée par Suez. Qu'à cela ne tienne. Sans vraiment admettre sa défaite, ce juriste au caractère tenace en retire malgré tout des leçons positives. "On a fait avancer le droit financier". Le principe selon lequel un administrateur ne peut être juge et partie a été consacré par Mme Spiritus-Dassesse, présidente du Tribunal de commerce de Bruxelles, estime-t-il. Dans le dossier Confed, c'est la responsabilité des banques "chefs de file" qui a été établie. Quant au jugement dans le dossier Cera, il a consacré le principe de la "bonne foi".

C'est donc au fil de ces quelques dossier que Mischaël Modrikamen s'est fait la réputation d'être l'avocat des minoritaires. Une place d'autant plus intéressante à prendre que contrairement à des cabinets renommés qui ont les grandes entreprises comme clients, il n'a pas de conflits d'intérêt. Mischaël Modrikamen apparaît comme l'avocat qui n'a pas froid aux yeux, comme le David prêt à se battre contre Goliath. Mais ce qu'il ne veut

surtout pas être, c'est passer pour un "Don Quichotte". Il est d'accord pour défendre la veuve et l'orphelin, mais seulement si, selon lui, des principes de droit ont été violés. "Quand j'accepte de prendre en charge un dossier, il y en a deux que je refuse".

Il est donc avant tout un homme attaché aux principes du droit. Quelqu'un qui, même s'il

Dès 26 ans,
Mischaël
Modrikamen,
a choisi de
voter de ses
propres ailes.

aurait aussi aimé être banquier d'affaires ou architecte, avait les atouts pour les effets de manche. Avec toutefois un point faible: le néerlandais.

Licencié avec grande distinction à l'ULB, il démarre sa carrière sur les cha-

"J'ai la conviction qu'on ne devient que ce qu'on est réellement"

peaux de roue. Plutôt que de parfaire ses connaissances aux Etats-Unis, il veut entrer dans le vif du sujet. Il passe un an dans un cabinet américain avant d'entrer chez Stibbe et Simont. Mais devenir le bras droit d'un grand nom ne l'intéresse pas. "J'avais envie de voler

de mes propres ailes", raconte-t-il. Lui qui se dit "assez indiscipliné, révolté". Ce qui lui valut d'ailleurs d'être renvoyé de l'athénée de Charleroi! Comme quoi, "on ne devient que ce qu'on est réellement."

A 26 ans, il se jette donc à l'eau avec tout de même quelques gros clients comme la petite banque d'affaires Dumenil Leblé. Cette décision, il semble l'avoir prise tout seul. Quoique l'admiration qu'il voue à ses aînés n'est sûrement pas étrangère à ce parcours de combattant. Son grand-père était un juif polonais venu s'installer dans la région de Charleroi dans les années 20. Né en Belgique, son père a commencé à travailler comme ouvrier mécanicien. A 16 ans, il est arrêté par la Gestapo pour faits de résistance. Après la guerre, il se lance dans le syndicalisme et devient président du Setca à Charleroi. Echevin des Finances à Couillet, il est victime à la fin de sa vie d'une tentative d'assassinat car il avait découvert des fraudes. "Ce fut un lutteur toute sa vie. Quelqu'un qui avait le sens des responsabilités", raconte avec beaucoup de fierté son fils unique.

ÉTATS D'ÂME

■ Par les affaires que vous avez défendues, estimatez-vous avoir combattu certaines dérives du capitalisme à la belge?

■ Cela me plaît d'apporter de l'éthique et de la justice. Mais je n'ai rien contre le marché. Les principes juridiques et éthiques sont des garde-fous.

■ Que retenez-vous des dossiers Cera, Tractebel, etc... ?

■ Les heures de travail la nuit, l'intensité du stress. Les nombreux références, les décisions au tribunal de commerce, en appel. Il faut sans arrêt remettre le métier. Il y a la lassitude à surmonter. Il faut s'accrocher. Cela demande de la persévérance.

À propos de la Justice qui est tellement décriée, je tiens aussi à dire que les magistrats se sont mis à notre service. La Justice a été efficace. Je rends aussi hommage au barreau et en particulier à mes adversaires qui ont fait preuve d'une grande correction.

■ Vous n'envisagez pas de rejoindre un grand cabinet?

■ J'aime ma liberté d'action.

■ Vos défauts et vos qualités?

■ Je préfère que vous demandiez aux personnes qui me connaissent.